



Motion

« Pour le retrait du projet Peillon

Pour la défense des décrets de 1950 »

VIII^e congrès de la CGT Educ'action

Motion présentée par la CGT Educ'action 76 et la CGT Educ'action 88

Le projet Peillon de « refonte » des décrets de 1950 présente un danger immédiat pour les enseignantes et les enseignants des collèges et des lycées.

Il remet en cause la définition actuelle de notre temps de travail, par des maxima hebdomadaire d'heures d'enseignement, qui – selon l'employeur – correspondent à 45 heures hebdomadaires.

Ce projet de décret ajoute des missions aux enseignantes et enseignants en plus de l'enseignement. Cela va rendre obligatoire un travail qui jusqu'à présent ne l'était pas (les « missions liées à l'activité d'enseignement »), et va individualiser les services et les rémunérations. Le métier d'enseignant est donc nié dans son identité même et précarisé

Ce décret met en avant une référence au « temps de travail applicable à l'ensemble de la fonction publique » (soit 1607 heures annuelles), ce qui fait peser sur les personnels un risque d'annualisation à courte ou moyen terme.

De plus, ce projet conduirait à une baisse de rémunération ou à une augmentation du temps de service pour beaucoup d'enseignants dès la rentrée 2015, car les décharges fixées nationalement seraient remplacées par des pondérations insuffisantes ou des indemnités locales et supprimables à terme.

Enfin, ce projet de décret poursuivrait la « territorialisation » de l'éducation nationale, c'est-à-dire la déréglementation totale, en multipliant les missions définies localement dans le cadre des « projets d'établissement ». Il porte donc atteinte à l'unité du corps enseignant encore plus soumis au pouvoir local du chef d'établissement et du conseil d'administration.

Le Congrès de la CGT Educ'action se prononce donc

- pour le maintien des décrets de 1950 et pour le retrait pur et simple, sans négociation du projet Peillon
- pour le renforcement des garanties statutaires présentes actuellement dans les décrets de 1950.

La CGT Educ'action s'engage donc à construire

- la mobilisation des enseignants sur cette revendication nette et non négociable : Abrogation du projet Peillon sur les statuts enseignants
- l'unité syndicale la plus large possible sur cette revendication : Non à l'abrogation des statuts de 1950 !

La CGT Educ'action revendique une amélioration des conditions de travail et un allègement de la charge de travail qui passent en premier lieu par une baisse des effectifs par classe et par des dédoublements systématiques.